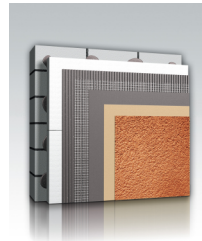


FICHE TECHNIQUE (FT)

TURBO-SISI

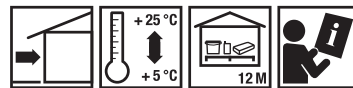
Système d'isolation à base de polystyrène expansé et de plâtre silicate-silicone



Domaines d'application

Pour l'exécution des systèmes d'isolation thermique dans la construction des bâtiments de logement, publics et industriels. Particulièrement adapté aux bâtiments situés à côté de terres boisées, parcs, forêts, réservoirs d'eau, zones côtières, agglomérations industrielles et urbaines.

Mise en œuvre



Support

Tous les subjectiles doivent avoir une capacité de charge appropriée, être de la structure suffisamment stable, solide et compacte et être exempt de poussière, de graisse, de lubrifiants, d'agents de séparation, de résidus de peinture, etc. Supprimer les revêtements et les finitions instables, avec une faible adhérence. Des surfaces recouvertes d'huile et de graisses, laver avec un détergent. Des surfaces infectées par des moisissures, de la mousse, des algues il faut couvrir avec SEPTOBUD 1008, ensuite laver sous haute pression ou enlever mécaniquement

Anciens revêtements de peinture Enduits anciens Blocs de silicate Éléments en béton cellulaire Briques creuses et coussinets de béton Briques et blocs creux céramiques Bétons, bétons armés Polir et éventuellement apprêter avec GRUNTOLIT-SG 302 Apprêter avec GRUNTOLIT-W 301 ou EXPERT 6 Inadéquat. Apprêter avec GRUNTOLIT-SG 302 ou EXPERT 5

Avertissements

Dans les systèmes d'isolation, utiliser du polystyrène EPS conforme à la norme EN 13163, avec des paramètres non inférieurs à : T(1)-L(2)-W(2)-S(2)-P(4)-DS(70,-)2-DS(N)2-TR10 0-SS20-GM1000. Dans les systèmes d'isolation thermique, les fixations mécaniques suivantes sont autorisées : diamètre de la rosace 60mm, rigidité de la rosace (pose en surface) $\geq 0,3 \text{ kN/mm}$ rigidité de la rosace (pose en retrait) $\geq 0,6 \text{ kN/mm}$ Pour les systèmes d'isolation thermique, nous

TURBO-SISI

Système d'isolation à base de polystyrène expansé et de plâtre silicate-silicone

recommandons des treillis d'armature d'un poids spécifique $> 145 \text{ g/m}^2$ et aux caractéristiques suivantes : résistance à la traction absolue après vieillissement (N/mm) : ≥ 20 ; résistance résiduelle relative après vieillissement par rapport à la résistance à l'état de livraison (%) : ≥ 50 .

Remarques générales

Cette carte remplace toutes les versions précédentes. Les informations contenues dans cette fiche technique reflètent notre savoir-faire actuel et notre expérience pratique. Ce ne sont que des informations générales et elles ne peuvent pas constituer la responsabilité du fabricant sur l'exécution des travaux ni sur le mode d'utilisation. Parce que des différences et des conditions spécifiques du mode d'exécution peuvent exister. Le produit doit être utilisé conformément au savoir-faire technique et aux règles de sécurité et d'hygiène au travail. Éviter tout contact avec la peau et protéger les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer-les abondamment avec de l'eau propre et consulter un médecin. Il est recommandé d'utiliser des gants, des lunettes et des vêtements de protection.

Toutes les données techniques indiquées dans cette fiche technique ont été déterminées dans des conditions de laboratoire.

Réception des systèmes d'isolation thermique. La réception finale du système d'isolation doit inclure le contrôle de la planéité de la surface ainsi qu'une inspection visuelle. L'évaluation visuelle de l'aspect extérieur des enduits doit être effectuée à l'œil nu, sous une lumière diffuse, à une distance de plus de 3 m. Nous soulignons qu'il n'existe actuellement aucune norme pour la réception des enduits minces. Il convient donc de se référer aux directives du Guide de l'Association pour les Systèmes d'Isolation Thermique, qui regroupe les fabricants de systèmes d'isolation, et dont KREISEL est membre. Conformément à ces directives, les enduits structurés et mosaïques minces appliqués sur les systèmes d'isolation ou sur les enduits de fond doivent, en ce qui concerne le contrôle des écarts de surface et des arêtes, être considérés comme des enduits de catégorie III. Cela doit être précisé dans le contrat de travaux. Les écarts admissibles par rapport à la verticale des arêtes extérieures des enduits de catégorie III ne doivent pas dépasser : 2 mm par mètre sur toute la hauteur de l'étage – 10 mm sur toute la hauteur du bâtiment – 30 mm. Les écarts admissibles par rapport à la verticale des surfaces extérieures des enduits ne doivent pas dépasser : – sur toute la hauteur du bâtiment – 30 mm.